



Free **DE LA PROXIMITÉ...**

L'Assistance Technique de Proximité n'en finit pas de s'élargir. Et depuis quelques temps, les villes supplémentaires n'arrivent plus par petites poignées, mais par dizaines, voire centaines !

Et depuis le 1^{er} mars, l'ATP commence même à couvrir des départements entiers ! [Certes, il y avait déjà Paris, couvert depuis deux ans déjà et que l'on considère comme un département...].

Premiers concernés par cet élargissement «départemental» :

- Les Bas-Rhinois (67)
- Les Haut-Rhinois (68)
- Les Val-de-Marnais (94)
- Et les Altoséquanais (92)

Si l'on ajoute les Parisiens, cinq départements sont donc intégralement couverts aujourd'hui par l'Assistance Technique de Proximité !

En regardant les premières villes couvertes par le service en 2008, ainsi que le nombre de villes couvertes par département, nous pouvons supposer que les départements suivants seront les prochains sur la liste :

Le Nord (59), le Pas-de-Calais (62), la Moselle (57) et la Meurthe-et-Moselle (54), l'Isère (38), l'Hérault (34) ou encore les Bouches-du-Rhône...

Cette nouvelle progression ne laisse plus beaucoup de doute quant à une couverture de l'ATP sur toute la France (au moins pour les zones dégroupées). 2010 l'année de l'ATP ?

Avec un tel service, qui comprend un numéro de téléphone dédié, des déplacements toujours gratuits et des rendez-vous pouvant intervenir dans les 2 heures en cas de problème technique, on espère que Free saura un jour communiquer dessus. L'Assistance Technique de Proximité est toujours, comme de nombreux autres, un service de Free que vous ne retrouverez nul part ailleurs :-)

Source : <http://www.universfreebox.com/article10405.html>

Télévision

PRODUCT PLACEMENT

En France, le placement de produit existe depuis longtemps au cinéma. Regardez James Bond par exemple, impossible de ne pas apercevoir la marque de sa nouvelle voiture ou celle de son téléphone...



Sur nos petits écrans, impossible de voir la même chose... jusqu'à samedi dernier. Un décret vient en effet d'autoriser le placement de produits dans les «œuvres cinématographiques, les fictions audiovisuelles et les clips musicaux».

Annonceurs, producteurs et chaînes de télévision ont désormais trois mois pour se mettre d'accord sur la répartition financière. A noter enfin qu'un «P» dans un cercle sera affiché au début et à la fin des émissions qui placeront des marques à l'écran... Et bien-sûr, pas de tabac, ni d'alcool, ni aucun médicament (ah, et pas d'armes à feu non plus).

Source : *Libération*

Free
UP !



Annoncé vendredi (cf. **édition du 5 mars**), la thématique DBZ de Free Home Vidéo est enfin disponible (avec un peu de retard donc). Petite précision pour les Freenauts intéressés, il s'agit des épisodes en version française, remasterisés et non-censurés. Les épisodes de 1 à 20 sont disponibles actuellement (les autres viendront progressivement).

Autre précision, concernant la gratuité des chaînes Canal+ jusqu'au 15 mars, le service Canal+ à la demande n'est finalement pas disponible. Mais notez qu'après lundi prochain, les chaînes de Canal+ ainsi que Canal+ à la demande, seront proposés à seulement 16 euros par mois.